

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Noyelles-sous-Lens,
Le 1^{er} octobre 2008**

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles sous Lens
à**

**Mesdames et Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux**

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du 24 septembre 2008.

Rédigé et dactylographié le 26 septembre 2008. Corrigé les 30 septembre, 1er octobre 2008 , 15 octobre, 22 octobre et transmis le 24 octobre 2008 :

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2008**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Bernard MAURICE, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Jean-Marc DURAND, Sabine BANACH, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Marie-Hélène GUEYDON (18h40), Delphine RUBINO, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ (18h35), Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT, Christelle CALVIN, Conseillers Municipaux. *****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M.Hervé JANISZEWSKI (procuration à Monsieur Jean-Marc DURAND), Annie DELANNOY (procuration à Madame Sabine BANACH), Adjoints, Philippe CERF (procuration à Monsieur Maurice BERNARD), Emmanuelle DHONDT (procuration à Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK), Jamilla MOUTAOUAKIL (procuration à Monsieur Alain ROGER), Conseillers Municipaux. *****

ETAIT ABSENT : M.Louis ALEXANDRENNE, Conseiller Municipal. *****

Madame Valérie DELVALLEZ est désignée secrétaire de séance.

1) - Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2008 :

Monsieur Jacques BRASSART souhaite une correction, il a dit « subodore » et non surdore.

Monsieur Le Maire explique que pour l'adoption du procès verbal du précédent conseil, il y a lieu de vérifier le fond et non la forme, à la virgule prêt.

Monsieur Daniel CAPILLON indique au Conseil Municipal que le montant indiqué dans le compte-rendu concernant la fête des Boclets, soit environ 20 000 € est erroné. Il indique que cette manifestation a engendré un coût de 15 120 €.

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que ce point sera rectifié après vérification si besoin.

Adopté à l'unanimité.

2) – Adoption du compte-rendu des Bureaux Municipaux des 30 juin 2008, 1^{er} septembre 2008 et 15 septembre 2008 :

Synthèse des différents Bureaux Municipaux :

➤ BUREAU MUNICIPAL DU 30 JUIN 2008 :

- Madame Valérie DELVALLEZ informe le Bureau Municipal qu'une proposition de sortie à AGON COUNTAINVILLE sera soumise lors de la commission du vendredi 04 juillet 2008. En effet, le voyage prévu initialement en Normandie a été annulé, car il ne prévoyait pas de soirées festives et le nombre de places prévu était insuffisant.

- Madame Valérie DELVALLEZ émet l'idée de mettre à disposition des administrés de l'eau, en cas de fortes chaleurs de l'eau afin qu'ils puissent s'hydrater. Elle propose d'en informer les différents services communaux afin que toutes les structures puissent veiller au bien être des habitants.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- Madame Valérie DELVALLEZ propose au Bureau Municipal d'engager une réflexion autour de la création d'une maison relais pour femme. Il s'agit d'une structure qui accueille des femmes seules ou des familles mono parentales suite à un « accident » dans le parcours de vie. Elle informe le Bureau Municipal que dans ce type de résidence, il y a un travailleur social en permanence qui accompagne au quotidien le public.

Affaire à suivre.

- Madame Annie DELANNOY informe le Bureau Municipal que 47 participants ont concouru cette année aux façades fleuries.

Le Bureau Municipal propose de mettre en place un prix spécial qui serait dénommé, le prix « André DILAX ». En effet, Monsieur André DILAX, ancien adjoint au maire est à l'origine de ce concours.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- Le RASED sollicite l'obtention d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € afin d'acquérir du matériel pédagogique.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- Madame Sandra BLANCHARD relaie la demande de Monsieur ZIDZOU, Principal du Collège Pierre Brossolette afin de baisser le tarif cantine pour le personnel enseignant, qui aujourd'hui est de 5 €
Le Bureau Municipal propose de baisser celui-ci à 4 €

- Monsieur Jean-Marc DURAND informe le Bureau Municipal que des courriers ont été envoyés aux associations afin de récolter des informations, dans le but de réaliser un guide des associations.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK informe le Bureau Municipal qu'il s'est rendu à la Chambre du Commerce et de l'Industrie à une réunion sur les marchés.

Il indique que cette dernière proposera des stages de placier. Il serait opportun d'envoyer nos employés communaux. De plus, il indique que la volonté de la Chambre du Commerce et de l'Industrie est de créer des marchés couverts qui sont beaucoup plus répandus dans le sud de la France que dans nos régions.

Enfin il fait part au Bureau Municipal qu'une rencontre avec Pas-de-Calais Habitat a eu lieu. Une première esquisse a été réalisée pour l'impasse Fleury. Cette dernière fera l'objet d'une rencontre début septembre avec les habitants concernés.

Concernant la rue Duclermortier, Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK indique qu'il a été demandé à Pas de Calais Habitat de travailler autour de la construction de huit logements individuels.

Affaire à suivre.

- *Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de démolitions rue Joseph Hay et impasse Fleury débuteront en novembre.*
Par ailleurs, il indique qu'une réunion avec Pas de Calais Habitat se tiendra la semaine prochaine. Elle aura pour objet le projet d'aménagement Impasse Fleury, ainsi que rue Duclermortier.
Monsieur le Maire précise que ces projets seront présentés non seulement en commission urbanisme mais également en conseil municipal.

- *Madame Maryvonne POULAIN intervient sur la dangerosité du marché le mercredi.*
Elle précise que les commerçants ne respectent pas la largeur minimale d'espace à laisser libre entre les étals. Elle propose d'organiser une réunion pour évoquer les problèmes relatifs à la tenue du marché. Elle soumet par exemple, l'idée de ne mettre des commerçants que d'un côté de la voirie.

- *Monsieur Le Maire invite l'adjoint en charge du marché à déterminer une date de commission.*

- *Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK informe le Conseil Municipal que lors d'une réunion sur les marchés à la Chambre du Commerce et de l'Industrie il a été indiqué que le système de marché couvert – marché préau fonctionnait très bien.*
Un stage placier, lors duquel serait exposé le problème des marchands indéclicats est prévu prochainement avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie et le Syndicat des Forains.

- *Monsieur Bernard FINEZ donne pour avis qu'il serait opportun d'y participer et ensuite de fixer une date de réunion au cours de laquelle le problème pourrait être soulevé.*

- *Monsieur Maurice BERNARD indique que le problème à la base est l'installation des forains dans les intersections qui nuit à la sécurité.*
Il précise que Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK l'a remplacé à cette réunion parce qu'il était en congé.

- *Monsieur le Maire rappelle enfin qu'un document type « règlement intérieur » a été remis aux commerçants l'année dernière.*

Adopté à l'unanimité.

➤ **BUREAU MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2008 :**

- Association des Maires du Pas-de-Calais :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association des Maires du Pas-de-Calais sollicitant des dons financiers suite à la tornade qui a durement touchée les communes de Bousisères-sur-Sambre, d'Haumont, de Maubeuge et de Neuf-Mesnil.

Monsieur Le Maire propose au Bureau Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €

Il précise qu'il a appelé la mairie de Hautmont qui a indiqué avoir besoin surtout d'un soutien financier et non plus en matériel et vivres.

- Caisse d'Allocations Familiales :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu les notifications de paiement ci-dessous :

- 2 655,80 €: CAJ – Centre de loisirs sans hébergement,
- 1 924,15 €: CAJ – Centre de loisirs sans hébergement,
- 2 762,81 €: Rostand primaire – Centre de loisirs sans hébergement,
- 6 989,79 €: Rostand primaire – Centre de loisirs sans hébergement,
- 4 210,92 €: Dolto – Centre de loisirs sans hébergement,
- 1 024,22 €: Dolto – Centre de loisirs dans hébergement,
- 7 153,68 €: aide de type de fonctionnement,
- 3 494,90 €: Rostand primaire – Centre de loisirs sans hébergement,
- 2 105,47 €: Dolto – Centre de loisirs sans hébergement,
- 1 327,91 €: CAJ – Centre de loisirs sans hébergement,
- 694,89 €: Rostand Ado – centre de loisirs sans hébergement,
- 5 191,34 €: Dolto – multi accueil,
- 1 320,60 €: Halte-garderie municipale Dolto.

Puis, il fait savoir que la somme de 7 832,85 € relative aux Aides aux Temps Libres nous sera versée prochainement (concerne les centres de loisirs)

- CONSEIL REGIONAL :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Régional indiquant que la commission permanente réunie le 30 juin 2008 a décidé d'attribuer à la commune une aide régionale d'un montant de 2 325 € destinée à financer la poursuite de l'action intitulée : « Bien dans son assiette, bien dans ses baskets ». Ceci s'inscrit dans le cadre du financement d'actions locales, départementales et régionales de promotion de la santé, au titre du Plan Régional de Lutte contre les Cancers.

- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la DDASS nous informant que les projets « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents – REAAP- 2008 » ont été validés par le Comité des Financeurs et qu'une aide financière de 1 000 € répartie de la manière suivante va nous être versée :

- 700 € participant à l'atelier ID Création, atelier consistant à échanger les savoir faire des familles en matière d'activités créatives.
- 300 € affectés au soutien du projet « mes enfants jouent, et si je jouais avec eux ». Pour cet atelier, il s'agit entre autre d'accompagner et de soutenir les familles quant à leur rôle de premiers éducateurs.

- CONSEIL GENERAL :

Monsieur Le Maire indique au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Général l'informant que suite aux nouveaux transferts de compétences induits par la loi n°2004/809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, le Conseil Général a décidé de réformer le dispositif afin de promouvoir de manière prioritaire l'accès des collégiens au service de restauration scolaire, d'une part, et d'en simplifier les modalités d'instruction, d'autre part.

Ce nouveau dispositif s'adresse uniquement aux collégiens boursiers nationaux et se présente sous deux formes :

- une aide à la restauration destinée aux collégiens boursiers demi-pensionnaires ou internes,
- ou une bourse départementale aux collégiens boursiers externes.

Ces nouvelles dispositions prennent effet dès la rentrée de septembre 2008.

Pour cela, un exemplaire de la notice d'information sera remis aux familles dans le dossier de demande de bourse nationale et une affichette sera disposée de la façon la plus visible possible à l'accueil de la mairie.

- Travaux rue Gambetta :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'une subvention d'un montant de 15 000 € au titre des amendes de police nous a été attribuée par le Conseil Général pour les équipements de sécurité, rue Gambetta (plateau surélevé, barrière, éclairage piétonnier).

- COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu de la CommunAupole de Lens-Liévin sollicitant la mise à disposition d'un local qui permettrait d'assurer, en cas de déclenchement du niveau « Grand Froid » l'hébergement d'une vingtaine de personnes. La surveillance et l'intendance liées à cet accueil seraient assurées par l'A.P.S.A. et une équipe de la Croix Rouge.

Le Bureau municipal émet un avis favorable et propose le hall du complexe sportif.

- Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que si le hall du complexe sportif venait à être occupé tout serait remis en place pour 8h00 afin d'accueillir les scolaires et les associations.

- Création d'entreprises :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu la liste de trois créations ou reprises d'entreprises réalisées sur le territoire de la commune du 1^{er} janvier au 30 juin 2008.

- Jard'1 entretien : Monsieur CARON Christophe – 27 rue de la République,
- Touttou dom : Madame DOBROWSKI Eliane – 9 rue de la paix,
- KORCZEK Jérémy – agence immobilière : Monsieur KORCZEK Jérémy – 10 avenue de la fosse 23, appartement 12.

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'au cours des mois de juin et juillet 2008, le répertoire des Métiers a procédé à l'immatriculation d'une entreprise artisanale sur la commune.

- Boulangerie – pâtisserie – confiserie : Mme TROGNEE Danièle – 113 rue du Général de Gaulle.

- Union Sportive Noyelloise :

Pour la reprise du championnat cette association sollicite une aide financière de la mairie afin d'acquérir des buts rabattables qui seront installés sur le terrain synthétique stade Gallet.

Ils précisent qu'ils sont prêts à financer la moitié du montant total.

Le montant du devis s'élève à 4000€

Le bureau municipal émet un avis défavorable, la solution des buts amovibles n'est pas adaptée : la structure restant en place.

Le bureau municipal propose la remise en place des buts sur le terrain synthétique.

- Madame Sandra BLANCHARD rappelle au Bureau Municipal que le maître G de la CLIS avait sollicité une subvention pour l'acquisition de matériel pédagogique d'un montant de 1 200 € Elle informe le Bureau Municipal que ce dernier ne demande qu'une subvention de 300 €

Avis favorable du Bureau Municipal.

- PREFECTURE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu du ministère de la jeunesse et des sports un courrier nous informant de leur intention de demander à Monsieur Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports de bien vouloir procéder à la reconduction du label PIJ.

- Madame Sabine BANACH informe le Bureau Municipal qu'à compter du 24 septembre 2008 l'atelier théâtre pour les petits reprendra de 9h30 à 12h00 et pour les grands le 17 septembre 2008 de 14h00 à 16h00.
Intervenant : théâtre de La Gayolle.
L'atelier Djembé quant à lui débutera le 02 octobre 2008.
Elle informe le Bureau Municipal que le lancement de la saison culturelle aura lieu le 03 octobre 2008 au Centre Culturel Evasion.
- Madame Sabine BANACH informe le Bureau Municipal qu'une enquêtrice réalisera une étude sur les besoins culturels de la population Noyelloise à compter du 1^{er} octobre 2008 jusque fin janvier 2009.
Les résultats de l'enquête seront croisés avec ceux du recensement.

- Monsieur Daniel CAPILLON informe le Conseil Municipal qu'un groupe d'habitants de la rue Gambetta sont venus voir le groupe afin d'obtenir des explications sur les inondations.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a retenu une date de réunion avec les services de la CommunAupôle à ce sujet. A la suite de celle-ci, il organisera une rencontre avec les habitants.

- Madame Sabine BANACH informe le Conseil Municipal que la convention établie avec l'association Danse Country a été modifiée. En effet, Mademoiselle LANDRU sera rémunérée 20 € pour deux heures.

Adopté à l'unanimité.

➤ **BUREAU MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2008 :**

- Calendrier des fêtes :
Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu le devis de l'artésienne relatif au calendrier des fêtes pour l'année 2009. Celui-ci s'élève à 8 426,00 € pour 3 600 exemplaires.
Il propose de ne plus imprimer d'agenda, mais d'agrandir le format du calendrier (30 x 30) en y insérant des pages contenant des informations précédemment incluses dans l'agenda.
- Bassin Minier Unesco :
Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier du Bassin Minier UNESCO du Nord-Pas-de-Calais sollicitant de la part des communes le versement d'une cotisation d'un montant de 150 € minimum afin d'afficher un soutien à la démarche de candidature du Bassin Minier à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité.
Avis favorable du Bureau Municipal.
- Association Louvre-Lens :
Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un bulletin d'adhésion collectivité de l'Association du Louvre-Lens.
Montant : 100 €
Avis favorable du Bureau municipal.
- Les Galibots :
Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu de l'association Les Galibots Noyellois une demande de minibus et de camionnette dans le cadre d'un projet de rallier la ville de Noyelles-sous-Lens à celle de Roundstone, du 30 mai au 07 juin 2009.
Monsieur Le Maire ne connaissant ni les tenants, ni les aboutissants de cette randonnée, demande à Monsieur Jean-Marc DURAND de les rencontrer afin de connaître la teneur du projet.

- Madame Maryvonne POULAIN sollicite plus de renseignement vis-à-vis du projet de cette association. En effet, un article dans le journal a retenu leur attention.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec celle-ci et Monsieur Jean-Marc DURAND est prévue mercredi 1^{er} octobre 2008.

- Horse' s Loisirs Club :

Mme DELANNOY Annie fait part au bureau municipal du souhait du Horse Loisirs Club d'installer un panneau indiquant le lieu de leur activité. Ils sont prêts à le financer entièrement.

Monsieur le Maire précise que si cette installation est autorisée pour une association, elle devra l'être pour d'autre et souhaite connaître le type de panneau que désire installer l'association.

Le bureau municipal sursoit à la décision.

- Mémoire de mines

Mme DELANNOY Annie précise que le concours photo aura lieu du 1^{er} novembre 2008 au 31 août 2009. Le thème de cette année est : « Noyelles par le bout de la lorgnette ».

Mme DELANNOY Annie indique également que la semaine de Mémoire de Mines aura lieu du 10 au 17 mars 2009. Le thème est en cours de gestation.

Le 12 octobre aura lieu la remise des récompenses pour « Noyelles en fleurs » et les « façades de Pâques ».

- Impasse Fleury :

Monsieur BERNARD Maurice rappelle qu'il s'est rendu le 05 septembre 2008 à Lille à la commission d'appel d'offre concernant la démolition des logements impasse Fleury.

Il indique que le marché est fructueux et que l'entreprise Renard remporte le marché.

Le montant du marché s'élève à 436 665,58 euros TTC.

- *Madame Maryvonne POULAIN indique que son groupe souhaite avoir plus d'information quant à la demande de subvention de l'association des Diabétiques.*

- *Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que celle-ci n'est plus versée depuis quelques années, la commune préférant privilégier les associations communales. La demande du resto du cœur de Sains en Gohelle est traitée de la même manière.*

Il indique également que pour l'année 2009, il a été décidé de ne publier qu'un calendrier municipal dans lequel figurera cependant tout ce que nous pouvions trouver dans l'agenda. En effet, ayant de plus en plus de difficultés à trouver des entreprises afin de financer celui-ci une diminution budgétaire s'impose.

Adopté à l'unanimité.

3) – Adoption des commissions :

➤ **à l'enseignement et à la jeunesse du 28 août 2008 :**

Premier bilan sur les CLSH été 2008

- Nombre de journées de fonctionnement : 28 journées au lieu des 24 prévues initialement réparties en 2X3 semaines
- Fréquentation des enfants et activités proposées

Juillet : Maternel Basly (moyenne de 36 enfants)

1^{ère} semaine: 36 enfants

2^{ème} semaine: 36 enfants

3^{ème} semaine: 37 enfants

Maternel Dolto (moyenne de 36 enfants)

1^{ère} semaine: 37 enfants

2^{ème} semaine: 36 enfants

3^{ème} semaine: 36 enfants

Activités : Denly's parc, Parc de l'Estournel (parc de l'autruche),Kidzy,Musée des sciences naturelles, Piscine, éco musée, bibliothèque, fête de fin de centre : défilé + kermesse + spectacle, journée sur le thème de l'Asie.

Primaire (moyenne de 177 enfants)

1^{ère} semaine: 175 enfants

2^{ème} semaine: 182 enfants

3^{ème} semaine: 173 enfants

Activités : sortie à la mer, piscine, mer de sable, bagatelle,découverte des différentes cultures dans le monde, projet vtt, découverte des pays de l'Europe, ABC musical, Atelier recyclage, éco musée, bibliothèque, fête de fin de centre : défilé + kermesse + spectacle,création pièce de théâtre , conte musical, campings

Adolescent (moyenne de 44 enfants)

1^{ère} semaine: 45 enfants

2^{ème} semaine: 44 enfants

3^{ème} semaine: 42 enfants

Activités : camping de Beaurainville, mer de Fort Mahon, piscine, inters centres Achicourt, Meurchin, Vimy

Aout : *Maternel Basly (moyenne de 32 enfants)*

1^{ère} semaine: 32 enfants

2^{ème} semaine: 33 enfants

3^{ème} semaine: 30 enfants

Maternel Dolto (moyenne de 27 enfants)

1^{ère} semaine: 28 enfants

2^{ème} semaine: 25 enfants

3^{ème} semaine: 27 enfants

Activités: Maison de la forêt de Raismes, Zoo de Lille, Zoo de Maubeuge, cinéma, piscine, visite de la caserne des pompiers, Bibliothèque, Ferme de serge et marie, fête de fin de centre : kermesse + musée « gui gui Land », journée sur le thème de l'Orient

Primaire (moyenne de 113 enfants)

1^{ère} semaine: 122 enfants

2^{ème} semaine: 107 enfants

3^{ème} semaine: 109 enfants

Activités: Zoo de Dunkerque, Maison de la forêt de Raismes les arbronautes, Parc de l'Estournel (parc de l'autruche), Kidzy, Piscine, éco musée, tir à la carabine, Ferme pédagogique, Tri sélectif de la CALL, Musée de la mines Harnes, bibliothèque, campings, fête de fin de centre :kermesse,journées thématiques par groupe, création d'un blog, création d'un journal de centre, planétarium, jardin pédagogique

Adolescent (moyenne de 33 enfants)

1^{ère} semaine: 35 enfants

2^{ème} semaine: 33 enfants

3^{ème} semaine: 31 enfants

Activités : camping Biaches et Wingles, parc de Walibi, piscine, inter centre avec Vimy sur le sport + PES +danse, inter centre jeux traditionnels

Toutes les activités prévues non pas eu lieu pour cause de mauvais temps durant les deux mois dans l'ensemble des centres de loisirs.

Un bilan financier sera élaboré par Magalie pour la prochaine commission.

- Bilan des enquêtes de satisfaction : une enquête de satisfaction a été transmise aux familles à la fin de chaque période de centre : 145 familles ont répondu aux questionnaires.
Ces enquêtes révèlent que
- 90% des familles sont satisfaites des dates de fonctionnement (10% souhaitent que les périodes soient de 2x4 semaines)
- 94 % sont satisfaites des horaires (6% souhaitant un accueil particulier pour les parents qui travaillent),
- 100% sont satisfaites de l'accueil par l'équipe d'animation
- 92% sont satisfaites des activités proposées (8% souhaitant plus de sorties)
- 94% sont satisfaites des repas. 7 familles se sont manifestées afin de faire partie de la « commission extra-municipale de la jeunesse ».

Mise en place du conseil municipal des jeunes

Présentation de l'organisation prévue sous forme d'un « Power Point » en collaboration avec Vasseur Grégory qui aura pour charge d'être le « technicien responsable » du C.M.J.

Le choix d'un technicien responsable marque le fait que ce CMJ ne doit en aucun cas être une instance politisée.

- Tranche d'âge concernée

4 jeunes du CM1 (2 par niveau et par école) à la 4ème + 1 jeune du CAJ ce qui fait un total de 21 jeunes pour un mandat de 2 ans

- Objectifs

Faire participer les jeunes à la vie de la commune, les impliquer dans des projets correspondant à leurs besoins et développer leur sens du civisme.

- Outils d'information

Un contact est prévu début septembre avec le coordinateur à la DJJS afin de prévoir une plaquette d'information qui sera à diffuser dans les écoles après une petite intervention orale de Grégory.

Il est prévu de solliciter l'aide des professeurs des écoles et du collège pour qu'un cours d'éducation civique soit donné aux jeunes suite à l'intervention de Grégory.

Mr Lefebvre, inspecteur primaire de la circonscription a été informé du projet et donne son aval. Il sera informé par mail de l'évolution du projet.

Une rencontre est donc prévue avec les directeurs et principal du collège début septembre afin de déterminer ensemble les dates et modalités d'interventions et leur proposer la semaine du 10 novembre pour les élections.

- Elections

Il y aurait 2 bureaux de vote pour les primaires : Centre et J Moulin avec mise en place d'isoloirs et urnes.

En ce qui concerne le collège, nous évoquerons avec Mr Zidzou les modalités et lieu d'élection

Une autre possibilité pour les collégiens est de programmer les élections en dehors du temps scolaire à savoir un mercredi après-midi, charge à eux de se rendre au bureau de vote avec le risque d'un taux d'abstention important. La commission souhaite que l'élection se réalise pendant le temps scolaire afin de mobiliser un maximum de jeunes.

Mr Brassart s'inquiète de la réaction des parents qui pourraient faire barrage après l'élection de leur enfant : une autorisation écrite sera demandée, autorisation qui expliquera le rôle d'un jeune élu au CMJ et des contraintes horaires des réunions qui se dérouleront en dehors du temps scolaire.

Des fiches de candidature, pour chaque postulant, avec « profession de foi » seront affichées dans les bureaux d'élection.

Chaque niveau votera pour ses représentants et nous procéderons au dépouillement immédiatement.

Se pose la question des jeunes scolarisés sur Noyelles mais n'habitant pas la commune : la commission décide qu'ils ne peuvent pas se porter de ce fait candidat mais qu'ils pourront cependant être électeurs.

- Réunions

Le CMJ se réunira au moins 1 fois par trimestre sachant que des commissions de travail pourront être créées selon les thématiques dégagées par les jeunes

Les jeunes seront encadrés, lors de ces réunions, par le technicien responsable et l'adjointe référente à savoir Mme Blanchard.

Il sera régulièrement discuté en commission de l'évolution des travaux engagés par les jeunes.

Des exemples de travaux réalisés par le conseil municipal des jeunes de la ville de Vaucresson qui fonctionne depuis 2001 sont projetés ainsi que le document de travail qui a été élaboré avec les jeunes reprenant une présentation du rôle du CMJ et ses statuts.

Il est proposé d'inviter le CMJ au 1er Conseil Municipal suivant l'élection au cours duquel ils pourront se présenter aux élus.

Présentation du règlement intérieur des accueils de loisirs et du nouveau dossier d'inscription unique

Afin de fixer clairement les règles concernant l'accueil dans les différentes structures péri-scolaires et simplifier le document d'inscription, un règlement intérieur et un nouveau dossier d'inscription ont été élaborés en collaboration avec Magalie Dezeure, responsable du service jeunesse.

Ces documents joints en pièce annexe, après avoir été lus en commission ont été approuvés à l'unanimité.

Les membres de la commission émettent le souhait que ce type de document soit joint à l'invitation afin de pouvoir en prendre connaissance avant la commission : souhait accordé pour les prochains documents de travail qui seraient élaborés. Pour cette commission, les délais ayant été trop court du fait des vacances scolaires .

Thématiques des prochaines commissions

Fin sept/début octobre : bilan de la rentrée scolaire et étude des projets d'école, réflexion sur la trame d'élaboration des statuts du CMJ .

Mi octobre : intercommission avec la commission « culture et fêtes » pour aborder les projets de l'année

Fin novembre/début décembre : présentation du conseil municipal des jeunes

L'ordre du jour ayant été épuisé, fin de la commission à 18 heures 45

- *Madame Sandra BLANCHARD informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec Monsieur ROCH de la Direction Départementale de La Jeunesse et des Sports a eu lieu afin de discuter du conseil municipal des jeunes. Suite à cette dernière, les modalités d'organisation risquent d'être différentes. Une réflexion sera menée et étudiée lors de la prochaine commission qui aura lieu dans une quinzaine de jours.*

Adopté à l'unanimité.

➤ **à la culture du 11 septembre 2008 :**

1. **la tarification des spectacles**

Les membres de la commission ont instauré un tarif en pré-réservation applicable sur certains spectacles. Un tarif réduit est accordé à toute personne qui achète sa place avant le jour du spectacle.

Les membres de la commission ont fixé les tarifs suivants :

<i>Spectacle</i>	<i>Tarif</i>	<i>Commentaire</i>
Jeune public	3 €	Tarif unique enfants/adultes Les enfants participant à l'atelier sont invités.
Bals folks (3 soirées))	Pass : 10 € Tarif normal : 5 €	Le pass permet l'accès aux trois bals.
La Bombe	Tarif normal : 12 € Tarif pré-réservation : 10 €	
La Couture	Tarif normal : 7 € Tarif pré-réservation : 5 €	Les tarifs pré-réservation sont appliqués lors du paiement des places avant le jour du spectacle.
Calamus		
Serge Bulot *		
Madagascar		
La conférence		
Soirée irlandaise		
		* <i>gratuité pour les enfants qui ont visité l'exposition au cours de la quinzaine et qui assistent au</i>

<i>Spectacle</i>	<i>Tarif</i>	<i>Commentaire</i>
La boîte à frissons		<i>spectacle accompagnés d'un adulte.</i>
Soirée antillaise		
Bal du tire Laine		
Les rencontres régionales - monsieur François - Tu leur a dit ... - L'union ça crée	Pass : 10 € Tarif normal : 7 € Tarif pré réservation : 5 €	Le pass permet l'accès aux trois spectacles proposés dans le cadre des rencontres régionales
Arthur	Noyellois : 25 € Extérieurs : 30 €	Les réservations pour ce spectacle s'effectueront à partir du 6 novembre. Les 6 et 7 novembre étant réservés aux noyellois sur justificatif de domicile.
Michaël Grégorio	Noyellois : 15 € Extérieurs : 20 €	

2. Rappel des modalités de réservation :

Les réservations de places (hors le spectacle d'Arthur) s'effectuent chaque jeudi au centre culturel de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

3. Organisation de la soirée d'ouverture de saison du 3 octobre :

La soirée se déroulera en quatre temps

- Discours de Monsieur le Maire et de Madame Banach
- Présentation des spectacles de la saison en présence d'artistes
- Représentation théâtrale « L'armoire te va si bien » par la cie LA BELLE HISTOIRE
- Petit buffet campagnard

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de pré-réservation pour le spectacle « Arthur ». Les places ne pourront être réservées que les 06 et 07 novembre 2008.

Adopté à l'unanimité.

➤ à la solidarité, aux actions sociales et aux personnes âgées des 16 mai 2008 et 04 juillet 2008 :

❖ **16 mai 2008** :

Conformément à la demande des différents participants de la commission précédente, nous travaillerons sur la thématique suivante :

LES SENIORS

Rappel de l'ordre du jour :

- présentation des activités existantes en faveur des séniors.
- présentations des projets du dernier trimestre 2008.
- préparation de la semaine bleue.
- proposition d'un forum des séniors.
- points divers...

Présentation des activités existantes :

Les activités mises en place sous le mandat précédent étaient orientées selon 2 axes, le festif et la prévention. Il s'agit donc de maintenir ces orientations et de les développer.

Adoption à l'unanimité.

Rappel :

Banquet du 1^{er} mai : maintenu

Voyage des aînés : maintenu

Goûter de la semaine bleue : maintenu

Adoption à l'unanimité.

La nomination d'un adjoint aux personnes âgées affirme la volonté de la municipalité de développer les actions en direction des séniors.

Les actions envisagées sont :

- La réflexion autour d'un forum des séniors,
- La réflexion autour d'un conseil des séniors
- Le développement de la semaine bleue
- Les séniors en vacances
- Réflexion sur la création d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs
- On fête nos centenaires

Adoption à l'unanimité.

Discussion sur les points suivants :

- Goûter inaugural de la semaine bleue :

La discussion a été orientée en fonction de la volonté établie de la commission de travailler en collaboration avec des commerçants noyellois, autant que faire se peut.

Adoption à l'unanimité.

En ce qui concerne l'animation de l'après midi : proposition est faite de s'adresser à un orchestre noyellois. Certains participants ont déjà entendu ce groupe.

Il s'agit de l'orchestre « Christian Gérard et sa chanteuse Annick »

Contacts auprès de Christian Ducatel

53 rue de Loos

62221 Noyelles/sous/Lens

3 musiciens avec tous les styles de musique. Devis indicatif donné par le groupe : 500€ pour 5 heures. Intervention de 15h à 19h.

Adoption à l'unanimité.

Choix du goûter :

- Brochettes de fruits avec coulis chocolat. Magasin Stop Fraicheur. Rue Basly à Noyelles/sous/Lens
- 1 viennoiserie. Pâtisserie Denys. Rue Sadi Carnot Noyelles/sous/Lens.
- 1 morceau de tarte. Pâtisserie Denys. Rue Sadi Carnot Noyelles/sous/Lens.
- Boissons chaudes : café-rhum, chocolat- kirsch (voir pour acheter des tasses à chocolat plutôt que de servir le chocolat dans des bols.)
- Boissons fraîches : vin rouge et rosé, Crémant, à discrétion. Eau à volonté.

Adoption à l'unanimité.

Proposition de compléter l'animation par :

- Une intervention de l'atelier municipal de danse Country
- Une représentation de l'atelier danse du Cercle Laïque et ce après l'école
- Une lecture de poèmes en patois par le groupe théâtre du collège.

Les contacts sont à prendre avec les responsables de ces groupes.

Adoption à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

❖ 04 juillet 2008 :

1. Voyage des aînés en Normandie.

Suite à une communication avec la maison de vacances « Ma Normandie » de Breville Les Monts et l'impossibilité pour eux d'organiser l'animation des soirées, il était indispensable de choisir une autre destination.

Proposition est faite de la maison de vacances « le Home du Cotentin » à Agon Coutainville.

Les conditions d'accueil sont les même qu'à Bréville, le programme différent mais tout aussi riche. Le prix du séjour est le même, le prix total reste inchangé pour permettre à un maximum de personnes de partir.

Le programme est le suivant :

Jeudi 23 octobre 2008 :

Départ en autocar.

Installation dans les chambres à partir de 17h30.

Bienvenue avec l'apéritif régional le pommeau.

Soirée documentaire sur La Normandie.

Vendredi 24 octobre 2008 :

Matin : Sortie en autocar.

La coopérative d'Aquaculture de Basse-Normandie : Cabanor.

Base conchylicole où s'effectue le traitement des huîtres à terre : lavage, détroquage, dédoubleage, affinage...

Salle d'exposition - Visite guidée - Dégustation d'huîtres.

Déjeuner au Home.

Après-midi : Sortie en autocar.

De Carteret à Portail (3h visite guidée) 10 km, le long de la côte, le petit train touristique du Cotentin vous mènera flâner dans une rame de 1930.

Soirée loto des départements.

Samedi 25 octobre 2008 :

Matinée libre : Marché à Coutances.

Déjeuner au Home.

Après-midi : Sortie en autocar. Circuit de 90 km.

Villedieu-les-Poêles - Cité de l'artisanat depuis le 13e siècle et principalement des objets en cuivre.

Visite de l'atelier du cuivre qui perpétue la dinanderie et la gastronomie française.

Vous pouvez admirer et apprécier les gestes techniques des repousseurs, étameurs, polisseurs et marteleurs.

L'atelier crée, restaure et fabrique à la demande.

Retour au Home pour un repas de fruits de mer.

Dimanche 26 octobre 2008 :

Matinée libre.

Déjeuner au Home.

Après-midi :

Sortie en autocar - Circuit de 30 km – Départ 14 H30. – Retour 18H30.

Coutances - Pays d'art et d'histoire, Coutances est la capitale religieuse et judiciaire de la Manche.

Visite guidée de la cathédrale Notre- Dame XIIIème siècle - Chef d'œuvre du gothique normand, sa particularité réside dans la tour lanterne, véritable joyau situé au centre de l'édifice.

Visite libre du jardin des plantes qui présente un compromis harmonieux entre le style anglais et les allées rectilignes des parcs à la française.

Retour par la vallée de la Sienne et la Pointe d'Agon avec vue sur l'estuaire, les marais de prés salés et leurs célèbres moutons (+ 10 km).

Soirée dansante.

Lundi 27 octobre 2008 :

Retour en autocar après le déjeuner.

Adoption à l'unanimité.

Une réunion d'information est prévue le 23/07/2008 à 15h00 au foyer municipal.

Le coût du voyage sera évalué par M Malbesin.

Baudart. Lot 4. Marché 2008.

Adoption à l'unanimité.

2. Lecture commune du procès verbal précédent.

La relecture a permis au conseiller absent d'être informé des dernières discussions de la commission et aux autres de se remémorer le travail en cours.

Adoption à l'unanimité.

3. Perspectives.

• Semaine bleue :

Proposition de formation des séniors à internet.

Les contacts sont pris avec Mme Collart, directrice du centre social Kaléïdo pour la mise en place de ces cours au Cyberpoint par M Sylvain Delangaigne.

Adoption à l'unanimité.

-En bref : Présentation et visite du nouveau bureau de Valérie Pichard Delvallez par les membres de la commission.

Celui-ci est installé dans une petite pièce derrière le CCAS et servira aux commissions sociales, aux réunions de travail du CCAS et partenaires, aux différents rendez-vous...

Il est à la disposition du personnel du CCAS qui peut en disposer en collaboration avec Mme Pichard Delvallez.

Adopté à l'unanimité.

4) – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2008/48 : signature d'une convention avec l'association MAGIC LUDOR, représentée par Monsieur LUDOR, Magicien-illusionniste et relative à une prestation artistique de magie et d'illusion le vendredi 12 décembre 2008 au centre culturel évasion de 9h00 à 11h15.

Coût de la prestation : 600 €T.T.C.

2008/49 : signature d'une convention avec le Centre Aquatique de Courrières relative à la réservation des créneaux « piscine » suivants :

- le vendredi 11 juillet 2008 de 11h00 à 12h00 : 10 enfants de 4 à 6 ans et 3 animateurs,
- le mardi 15 juillet 2008 de 11h00 à 12h00 : 10 enfants de 4 à 6 ans, et 3 animateurs,
- le jeudi 17 juillet 2008 de 11h00 à 12h00 : 10 enfants de 4 à 6 ans, et 3 animateurs,
- le mercredi 23 juillet 2008 de 11h00 à 12h00 : 10 enfants de 4 à 6 ans, et 3 animateurs.

Le droit d'entrée individuel s'élève à 2,50 €

2008/50 : signature d'une convention avec l'association CAP LOISIRS pour l'organisation d'un séjour d'été du 12/08/08 au 27/08/08.

Le tarif de cette prestation s'élève à 4580 euros.

Le règlement s'effectuera en trois fois dans les conditions ci-après :

- 1^{er} acompte de 40% soit 1 832.00 euros, 2 mois avant le départ.
- 2^{ème} acompte de 30% soit 1 374.00 euros, 1 mois avant le départ.
- Le solde sur présentation de la facture.

2008/51 : La participation familiale pour le séjour d'été organisée par la commune à CHAMPAGNAC LE VIEUX est fixée à 300.00 euros.

2008/52 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville de Noyelles-sous-Lens décide de contracter auprès de DEXIA Crédit Local, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 2 000 000,00 € dans les conditions suivantes :

Index des tirages :

EONIA – taux d'intérêts : index + marge de 45 points de base

EURIBOR 7 jours – taux d'intérêt : index + marge de 22 points de base

Durée : 12 mois

Commission de réservation : 200,00 €

Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle.

2008/53 : signature d'une convention avec la compagnie FILAGES représentée par Mademoiselle Charlotte COMARE, Présidente, et relative à un spectacle intitulé « Tour de conte autour d'Anthony Browne » qui se déroulera au Centre Culturel le 18 mars 2009.

Le montant de la prestation s'élève à 753,69 €T.T.C.

2008/54 : signature d'une convention avec l'association RACONT'ART représentée par Monsieur Jean-Pierre FOUQUET, Président, et relative à un spectacle intitulé « Noël au cœur de l'hiver » qui se déroulera le 10 décembre 2008 pour des enfants de 0 à 3 ans.

Le montant de la prestation s'élève à 466 €T.T.C.

2008/55 : signature d'une convention avec l'association MOSAÏK représentée par Madame Singrid DERACHE, Présidente, et relative à une exposition concert d'instruments du Monde qui se déroulera du 17 au 30 novembre 2008 au Centre Culturel Evasion.

Le montant de la prestation s'élève à 7 658,00 €T.T.C.

2008/57 : signature d'un contrat de maintenance avec la société Impression Fournitures Graphiques relative pour un copieur imprimante SHARP SPLC dont le numéro de série est 4504786Y.

2008/58 : signature d'un contrat de location avec la société KBC Bail France pour un copieur imprimante SHARP SPLC dont le numéro de série est le 4504786Y.

Le montant du loyer s'élève à 174 €HT soit 208,10 €T.T.C payable trimestriellement pour une durée de 5 ans.

2008/59 : signature d'une convention ayant pour objet de louer à Monsieur CARON Christophe un garage se trouvant 38 rue de la république à Noyelles-sous-Lens.

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} août 2008.

Elle pourra être résiliée à tout moment par les deux parties.

Le montant de la location s'élève à 30 €payable mensuellement.

2008/60 : signature d'un contrat avec la société TENNIS CHEM INDUSTRIES, représentée par Monsieur AUCOUTURIER Pascal, Président Directeur Général, relatif aux travaux de réfection des courts de tennis (lot n°1). Le montant des travaux s'élève à 23 657,02 €T.T.C.,

La société SPIROS, représentée par Monsieur VERVOORT Stéphane, Gérant, relatif aux travaux de réfection des courts de tennis (lot n°2). Le montant des travaux s'élève à 8 690,14 €T.T.C.

2008/61 : signature d'un contrat avec Monsieur DUCATEL Christian, artiste, relatif à une prestation lors du goûter des anciens de la semaine bleue du 17 octobre 2008 au foyer municipal de 15h00 à 20h00.
Le montant de cette prestation s'élève à 500 €T.T.C.

2008/62 : signature d'un contrat avec la compagnie « La Belle Histoire » représentée par Madame NELKEN Brigitte, Présidente, et relatif à une représentation intitulée «l'armoire te va si bien » qui se déroulera le 3 octobre 2008 à 20h30.
Le montant de la prestation s'élève à 3 240,00 €

2008/63 : signature d'un contrat avec la compagnie du préau représentée par Monsieur Michel ROUGERON, Président, et relatif à une représentation intitulée « LA BOMBE » de Carole GREEP qui se déroulera le dimanche 1^{er} février 2009 à 17h00 au centre culturel évasion.
Le montant de la prestation s'élève 6 119,00 €T.T.C.

2008/64 : Les enfants des écoles Basly et Cerf Hanotel seront accueillis au centre maternel Dolto et ceux de l'école Jean-Moulin le seront à l'école Jean Rostand.
Il est décidé que la prestation familiale s'élève à :

	NOYELLOIS	EXTERIEURS
MATIN	1 €	2 €
SOIR	1,50 €	3 €

Les employés communaux bénéficient quant à eux du tarif Noyellois.

2008/65 : fixation de la prestation familiale à compter du 1^{er} septembre 2008 de la manière suivante :

	NOYELLOIS		EXTERIEURS	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
Centres de loisirs maternels, enfants de 3 à 6 ans	2 €	3,50 €	4 €	7 €
Centres de loisirs primaires, enfants de 6 à 13 ans				
Petites vacances scolaires				
Mercredis récréatifs	1,50 €	3 €	4 €	7 €

Le personnel communal bénéficie quant à lui du tarif Noyellois.

2008/66 : fixation de la cotisation annuelle pour le Centre d'Animations Jeunesse à 13 €

2008/67 : mise en place d'une restauration scolaire, le midi, au collège Pierre Brossolette pour l'année scolaire 2008/2009.

Il est décidé que les tarifs seront les suivants :

- Enfants scolarisés sur la commune :
 - 1^{er} enfant : 3,20 €
 - 2^{ème} enfant : 3,00 €
 - 3^{ème} enfant : 2,70 €
- Adultes travaillant pour la collectivité : 2,50 €
- Adultes extérieurs à la collectivité : 4 €

2008/68 : mise en place des tarifs suivants pour la mise à disposition des différentes salles communales.

	FERME MAMETZ	FOYER MUNICIPAL	HALL DU COMPLEXE SPORTIF
Lunch	120 €	130 €	130 €
1 journée + cuisine	170 €	210 €	
2 journées + cuisine	260 €	320 €	

Le montant de la location pour les sociétés locales s'élève à 40 €

Les tarifs énoncés ci-dessus seront doublés pour les personnes n'habitant pas Noyelles-sous-Lens.

- Location de la vaisselle :

➤ Couverts : 0,50 €

➤ Verres : 0,15 €

Les couverts seront prêtés aux sociétés locales gratuitement lors de la première manifestation.

2008/69 : fixation de la participation familiale pour les ateliers sportifs énoncés ci-dessous à 10 € pour une carte de 12 séances.

- Baby gym,
- Mini athlétisme,
- Multi sports loisirs,
- Atelier Badminton,
- Boxe,
- Sport au féminin.

2008/70 : signature d'un contrat avec l'association Chansons sous la pluie et relatif à la présentation d'un spectacle intitulé « Xavier LACOUTURE en tournée » qui se déroulera le 11 octobre 2008 à 20h30 au centre culturel évasion.

Le montant de la représentation s'élève à 1 750 €T.T.C.

2008/71 : signature de l'acte d'engagement avec la société COQUIDE ET CIE S.A., représentée par Monsieur Franck COQUIDE, Président du Directoire, et relatif à l'acquisition d'un véhicule d'occasion,

Le montant s'élève à : 34 684,00 €T.T.C.

2008/72 : signature d'un contrat avec la société NORISKO, représentée par Monsieur Alain MEURIN, Responsable d'Agence, et relatif à : « Mission SPS - Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasse au Complexe Sportif L. Lagrange et à l'école Cerf Hanotel à Noyelles-sous-Lens »,

Le montant des honoraires s'élève à : 1 991,34 €T.T.C.

5) - Comité Technique Paritaire :

Le CTP est l'instance que l'administration employeur doit consulter avant de prendre certaines décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services et à l'hygiène et la sécurité des agents.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération relative à la nomination des conseillers municipaux en tant que titulaires et suppléants pour composer le collège des élus au sein du CTP : 4 titulaires et 4 suppléants. Monsieur le Maire qui en assure la présidence n'est pas comptabilisé dans ces 4.

- *Monsieur Le Maire demande au groupe « Noyellois, Avec vous, Unis pour Agir » de bien vouloir nommer un titulaire et un suppléant.*
- *Madame Maryvonne POULAIN propose Messieurs Jacques BRASSART (titulaire) et Daniel CAPILLON (suppléant).*

- *Après avoir pris note de ces propositions Monsieur Le Maire met au vote :*

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
<i>M. Bernard FINEZ</i>	<i>M. André LEFER</i>
<i>M. Daniel WAWRZYNIAK</i>	<i>M. Philippe HERBEZ</i>
<i>M. Claude SIBIRIN</i>	<i>M. Philippe CERF</i>
<i>M. Jacques BRASSART</i>	<i>M. Daniel CAPILLON</i>

Adopté à l'unanimité.

6) – CommunAupole de Lens-Liévin – fond d'intervention foncière :

Dans le cadre de la demande de subvention de la ville à la CommunAupole de Lens-Liévin au titre du fonds d'intervention foncière pour l'acquisition de la parcelle AI 1213 sis 210 impasse Fleury, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour compléter le dossier.

- *Monsieur Le Maire précise que cette subvention est versée aux communes ayant une politique foncière dynamique dans le cadre du renouvellement urbain dans la perspective de logements sociaux. La subvention s'élève à 15% du montant de l'estimation des domaines et à 15% des frais d'actes et de publicité.*

Adopté à l'unanimité.

7) - Commission d'accessibilité :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales précisant que pour les communes de 5 000 habitants et plus, il y a lieu de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

- *Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les membres suivants :*

*Monsieur Le Maire,
Madame DELVALLEZ Valérie,
Monsieur Bernard FINEZ,
Monsieur Michel GUILBERT,
Monsieur NACHON , DDE,
Monsieur Maurice BERNARD, Association des familles,
Monsieur NAPIERALA, La Vie Active.*

Il indique au Conseil Municipal être dans l'attente du nom des représentants de l'APEI et des Paralysés de France.

Adopté à l'unanimité.

8) - Subventions exceptionnelles :

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association ADSTMAS. L'objet de cette dernière est la défense des salariés licenciés de la société STAF à Hénin-Beaumont. Un noyellois est concerné par cette action.

Monsieur Le Maire propose 150 € de subvention pour cette association.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association : « Mariach' à Chabots ». Le président est Monsieur REPERT Philippe. Cette association a pour but de développer les mariages des années 1900.

Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention de 75€ Cette dernière est versée pour toute création de nouvelle association.

- *Madame Maryvonne POULAIN et Monsieur Daniel CAPILLON indiquent qu'ils ne prendront pas part au vote étant donné qu'ils sont membres du bureau de cette association.*

Adopté à l'unanimité.

9) - Subvention pour les sinistrés de la SAMBRE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association des Maires du Pas-de-Calais sollicitant des dons financiers suite à la tornade qui a durement touché les communes de Bousisères-sur-Sambre, d'Haumont, de Maubeuge et de Neuf-Mesnil.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €

Il précise qu'il a appelé la mairie de Hautmont qui a indiqué avoir essentiellement besoin d'un soutien financier et non plus en matériel et vivre.

Adopté à l'unanimité.

10) - Lotissement rue Masclef :

Lors du Bureau Municipal du mercredi 12 décembre 2006, il avait été décidé de nommer le lotissement rue Masclef « Résidence Les Boclets ».

À la demande des services fiscaux, il s'agit pour le Conseil Municipal de prendre une délibération pour entériner ce choix.

Adopté à l'unanimité.

11) - Arvato services :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur LEMPIRE Ludovic, Président Directeur Général, relatif à la cession au profit de la commune de deux parcelles appartenant à la société ARVATO, parcelles AB 418 et AB 419 (derrière école Basly), nous confirmant son accord quant à cette cession moyennant le paiement à l'euro symbolique.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de ces deux parcelles.

Adopté à l'unanimité.

12) - Vente du n°11 rue du 11 novembre :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de mettre en vente le n°11 rue du 11 novembre cadastré AB n°77 d'une contenance de 80 m² pour un montant de 26 000 €

Adopté à l'unanimité.

13) - Bulletin municipal 2009 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un calendrier municipal va être réalisé pour l'année 2009. Cette publication destinée à l'information des Noyellois et Noyelloises est distribuée gratuitement dans chaque foyer. Monsieur Le Maire propose les formats et tarifs suivants :

- 90 x 286 : 1 000 □ H.T.
- 90 x 80 : 500 □ H.T.
- 90 x 48 : 200 □ H.T.
- 90 x 136 : 750 □ H.T.

Adopté à l'unanimité.

14) – Redevances scolaires :

Suite à la traditionnelle réunion du mois de juin au cours de laquelle sont déterminés le montant des redevances scolaires, il s'agit pour le Conseil Municipal de délibérer sur les montants suivants :

- 100 €pour les maternelles et élémentaires,
- 18 €pour les collèges,
- 50 €pour le lycée,
- 35 €pour le lycée professionnel.

- Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne plus verser de redevances scolaires pour les lycées et les lycées professionnels. En effet, les familles Noyelloises perçoivent la bourse communale d'un montant de 53 €.

Adopté à l'unanimité.

15) – Subvention du Conseil Général au titre des amendes de police :

Le Conseil Général a accordé à la ville de Noyelles-sous-Lens une subvention d'un montant de 15 000 €pour les équipements de sécurité réalisés lors des travaux rue Gambetta. Il s'agit de plateau surélevé, barrières de sécurité, éclairage public.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

16) – Plan de zonage de l'assainissement :

Le code de l'environnement et le code des collectivités territoriales obligent les collectivités territoriales à établir un plan de zonage de leur assainissement. Celui-ci a pour objet de délimiter les zones raccordables à l'assainissement collectif et les zones soumises à l'assainissement individuel.

Ce dossier élaboré par la CommunAupole de Lens-Liévin a été soumis à une enquête publique.

Il y a lieu d'approuver les résultats de cette enquête.

- *Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a eu aucune visite, ni observation quant au plan de zonage. Il indique que sur la commune trois habitations ne sont pas raccordées au réseau collectif : fosse 9, rue de Noyelles et rue Léon Blum.*

- *Monsieur Le Maire indique que tout est filtré et rejeté dans le terrain des habitations concernées.*

Adopté à l'unanimité.

17) - CONSEIL GENERAL : Contrats d'avenir :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur Le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais la copie de la réponse faite par le Préfet du Département suite à son intervention relative à la mise en œuvre des contrats d'Avenir sur les postes d'assistants de directeur d'école (copie ci-jointe).

- *Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que les trois contrats d'avenir de la commune sont maintenus.*

Adopté à l'unanimité.

18) – Ouverture du capital de la poste :

Monsieur le Maire souhaite attirer l'attention du conseil municipal sur l'évolution du service public postal. En effet, le gouvernement a annoncé son intention de procéder à l'ouverture du capital de la poste au début de l'année 2009.

A cet égard, voici le courrier que Monsieur Dupilet, président du Conseil Général du Pas De Calais a transmis à Monsieur le Maire :

« Dans tous les pays où l'opérateur historique de service postal a été privatisé, l'exigence de rentabilité des actionnaires a conduit les établissements postaux à réaliser des profits au détriment de la logique de service public. Dans la pratique, ces derniers ont cherché systématiquement à réduire les coûts liés aux activités les moins rentables.

La privatisation de la Poste Française conduirait la future entreprise postale à amplifier fortement la politique d'économie sur le nombre de bureaux de poste et sur la fréquence de la distribution du courrier. La présence territoriale de la Poste et la qualité du service de distribution du courrier sont donc menacées, particulièrement dans les 745 communes de moins de 2 000 habitants de notre département.

En tant que partenaire du Conseil Général, vous connaissez mon attachement à une conception du service public faite de qualité, d'accessibilité et de proximité sur l'ensemble du territoire départemental. Une privatisation de la Poste serait un mauvais coup porté à cette conception du service public et entraînerait

forcément une réorganisation de son activité dans le Pas-de-Calais. Les habitants de notre département le ressentiraient durement dans leur vie quotidienne. Toutes les communes seraient concernées.

Le réseau postal a été construit depuis des décennies par des investissements publics. C'est donc la propriété de la nation. Son avenir est par conséquent un enjeu républicain essentiel qui concerne tous les citoyens.

Pour toutes ces raisons, j'ai décidé, dans notre département de m'engager dans le combat contre la privatisation de la Poste. C'est un combat républicain que mènent sur tout le territoire national des centaines d'élus, responsables syndicaux ou associatifs, ou encore citoyens.

Au nom de l'intérêt général, de la défense du service public, de la vitalité de nos territoires, j'ai souhaité vous y associer.

Je lance par le biais de ce courrier un appel à la réflexion et à la mobilisation de toutes les forces vives et de tous les citoyens de notre département.

Vous trouverez ci-joint le texte d'une pétition « Sauvons La Poste » destiné à être mis à disposition des citoyens dans les mairies. Je vous saurai gré de bien vouloir transmettre les listes de signataires à votre conseiller général afin de centraliser les signatures de cet appel au niveau du département. »

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette pétition.

- Il fait savoir au Conseil Municipal qu'un postier de Noyelles-sous-Lens s'est vu proposer un poste de gardien de cimetière militaire. Le gouvernement essaie de reclasser les personnes au maximum.

- Monsieur Jacques BRASSART indique qu'il craint un reclassement pour les écoles.

Adopté à l'unanimité.

19) – Dérogation au repos dominical :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la préfecture du Pas-de-Calais deux demandes de dérogation au repos dominical pour la société ARVATO Services France – rue Schaffner pour :

- leurs sites de production ZA la Renardière à Lens et ZA du Bois Rigault à Vendin Le Vieil, du 01 septembre 2008 au 31 août 2009 et ceci tous les dimanches,
- leurs activités « Marketing Direct et Logistiques », à raison de cinq dimanches par an et par salarié.

-Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la société ARVATO devrait d'ici un an ou deux être déplacé sur Vendin Le Vieil.

Adopté à l'unanimité.

Accueil dans les écoles en cas de grève :

Monsieur Le Maire tient à faire savoir au Conseil Municipal qu'il reste sur ses positions et qu'il ne souhaite pas mettre à disposition du personnel d'accueil dans les écoles en cas de grève. Il indique qu'il va se mettre en relation avec ses collègues des autres communes afin de connaître les points de vue sur la question.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur Le Maire clôture la séance à 19h15.